

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 4 JUILLET 2025

**DELIBERATION N°CD2025-
07/4/31
DOSSIER N°7020**

**MODALITES DE SORTIE DU GIP TERANA : ACTUALISATION
DU PROTOCOLE D ACCORD**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Franck FOULON à Catherine GRAVERON
Marie-France GALBRUN à Jean-Luc LEGER
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Armelle MARTIN à Eric BODEAU
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de
l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

**OBJET : MODALITES DE SORTIE DU GIP TERANA : ACTUALISATION DU
PROTOCOLE D ACCORD**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU la délibération n°CD2025-03/4/16 du Conseil départemental du 07 mars 2025 décidant du retrait du*

Département de la Creuse du GIP TERANA ;
VU la délibération n°CD2025-04/4/28 du Conseil départemental du 04 avril validant les modalités de sortie du GIP TERANA ;
VU le rapport CD2025-07/4/31 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,



Autoriser la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant à signer, au nom du Département, la dernière version du protocole d'accord négocié avec le GIP TERANA encadrant le retrait du Laboratoire Départemental de la Creuse du GIP TERANA, étant entendu que toutes modifications mineures pourront être apportées au protocole avant sa signature.

Le protocole et ses annexes sont jointes de manière confidentielle à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET